

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville tenue mercredi, le 13e jour du mois de janvier 2016 à 20h00 et à laquelle étaient présents :

- Monsieur Jacques Délisle, maire
- Madame Sylvie Gagnon-Breton, mairesse
- Monsieur Ronald Lécuyer, maire
- Monsieur Clément Lemieux, maire
- Monsieur Drew Somerville, maire
- Madame Mélanie Jo Lacerte, mairesse suppléante
- Monsieur Robert Duteau, maire
- Monsieur Jean-Guy Hamelin, maire
- Monsieur Normand Lefebvre, maire
- Monsieur Daniel Lussier, maire

Le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville siégeant avec quorum sous la présidence de Monsieur Paul Viau, maire et préfet.

Madame Nicole Inkel, directrice générale et secrétaire-trésorière, était présente ainsi que quelques citoyens.

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

2016-01-01

Il est proposé par M. Daniel Lussier, appuyé par M. Jacques Délisle et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour avec varia ouvert, tel que reproduit ci-dessous:

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Adoption de l'ordre du jour
- 2.0 Acceptation du procès-verbal - Séance ordinaire du 9 décembre 2015
- 3.0 Acceptation des comptes à payer
- 4.0 Période de question(s) sur l'ordre du jour
- 5.0 Programme Gestion des programmes d'amélioration de l'habitat
 - 5.1 Modification à l'entente – Programme Réno-Région (autorisation de signature)
 - 5.2 Augmenter la valeur uniformisée - Programme Réno-Région
- 6.0 Programme d'aménagement durable des forêts – délégation de compétence
 - 6.1 Entente de délégation à la MRC de Brome-Missisquoi (autorisation de signature)
- 7.0 Dossier projet de modification du PGMR – avis de non-conformité
- 8.0 Projet de Loi 56 sur la transparence en matière de lobbyisme – appui
- 9.0 Sourire sans fin – demande d'aide financière
Installation de cloches de récupération de vêtements
- 10.0 Dossier transport collectif – avancement du dossier
- 11.0 CLD – acceptation de l'entente par le MAMOT
FLI – avenant au contrat pour report de 4 ans à venir
- 12.0 Projets pacte rural (FDT)
 - 12.1 St-Cyprien-de-Napierville – Création et aménagement d'un parc familial
 - 12.2 St-Bernard-de-Lacolle – Développement des parcs
 - 12.3 St-Édouard – Aménagement d'une patinoire extérieure
 - 12.4 Canton de Hemmingford – Démarrage des services de santé de la Coop
 - 12.5 St-Jacques-le-Mineur – Enseigne numérique de promotion (panneau culturel et organismes)
 - 12.6 St-Jacques-le-Mineur – Déplacement et restauration de la Chapelle-reposoir
 - 12.7 St-Jacques-le-Mineur – Aménagement d'un sentier pédestre
 - 12.8 Village de Hemmingford – jeux d'eau pour enfants au centre récréatif
- 13.0 Rapport des travailleurs de milieu (1^{er} septembre au 31 décembre 2015)
- 14.0 Correspondance
- 15.0 Varia ...
- 16.0 Période de question(s)
- 17.0 Levée de la séance ordinaire

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL
Séance ordinaire du 9 décembre 2015

2016-01-02

Il est proposé par M. Jacques Délisle, appuyé par M. Normand Lefebvre et résolu unanimement d'accepter le procès-verbal de la session régulière du 9 décembre 2015, tel que rédigé.

ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER

2016-01-03

Il est proposé par Mme Sylvie Gagnon-Breton, appuyé par M. Jean-Guy Hamelin et résolu unanimement d'accepter les comptes à payer ci-après énumérés.

LISTE DES COMPTES

1.	Groupe Ultima Inc. (assurance 2016)	18 477,00\$
2.	SEAO-Constructo (avis public)	16,62
3.	Desjardins, sécurité financière (assurance groupe)	4 162,73
4.	Petite caisse (poste et divers)	211,30
5.	CLD des Jardins-de-Napierville (quote-part travailleurs de milieu)	20 000,00
6.	Recy-compact Inc. (collecte recyclage)	25 464,25
7.	Lavacom distribution (téléphone)	57,44
8.	Mégaburo Inc. (contrat de service photocopieur)	246,88
9.	Service R.G. (1998) Inc. (contrat de service système de ventilation)	229,95
10.	Ministre du revenu (DAS)	12 668,00
11.	Receveur général du Canada (DAS)	5 762,00
12.	Evimbec Limitée (évaluation)	33 293,31
13.	Délisle, Jacques (MRC, comités, -RQAP, -RRQ)	222,44
14.	Duteau, Robert (MRC, comités, -CARRA, -RQAP, -RRQ)	160,08
15.	Gagnon-Breton, Sylvie (MRC, comités, -RQAP, -RRQ)	433,93
16.	Hamelin, Jean-Guy (MRC, comités, -CARRA, -RQAP, -RRQ)	309,68
17.	Lacerte, Mélanie Jo (MRC, comité, -CARRA, -RQAP, -RRQ)	268,39
18.	Lécuyer, Ronald (MRC, comités, -CARRA, -RQAP, -RRQ)	499,50
19.	Lefebvre, Normand (MRC, comités, -RQAP, -RRQ)	424,16
20.	Lemieux, Clément (MRC, comités, -RQAP, -RRQ)	474,36
21.	Lussier, Daniel (MRC, comités, -CARRA, -RQAP, -RRQ)	18,58
22.	Somerville, Drew (MRC, comité, -RQAP)	267,98
23.	Viau, Paul (MRC, comités, autres, -RQAP, -RRQ)	2 293,88

PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT
MODIFICATION À L'ENTENTE

2016-01-04

Considérant que la Société d'Habitation du Québec a conclu une entente avec la MRC des Jardins-de-Napierville, le 1^{er} mai 2008, concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat (ci-après appelée «l'Entente»), avec ses modifications subséquentes, le cas échéant;

Considérant que l'article 9.3 de cette entente en permet la modification en tout temps du consentement des parties;

Considérant que les parties désirent modifier l'Entente, eu égard à certaines de ses annexes, afin d'y apporter des modifications portant sur l'introduction du Programme RénoRégion ainsi que sur des forfaits relatifs à la contribution à la gestion des programmes;

Par conséquent, il est proposé par Mme Mélanie Jo Lacerte, appuyé par M. Ronald Lécuyer et résolu unanimement que la MRC des Jardins-de-Napierville autorise le Préfet et la directrice générale à signer la modification à l'entente concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat.

PROGRAMME RÉNORÉGION
AUGMENTATION DE LA VALEUR UNIFORMISÉE

2016-01-05

Considérant que la MRC peut dès maintenant fixer par résolution une valeur uniformisée pouvant aller jusqu'à un maximum de 100 000\$ pour l'admissibilité d'un bâtiment unifamilial dans les paramètres d'application du programme RénoRégion;

Par conséquent, il est proposé par M. Ronald Lécuyer, appuyé par Mme Mélanie Jo Lacerte et résolu unanimement que la MRC des Jardins-de-Napierville fixe par la présente résolution la valeur uniformisée de 100 000\$ pour l'admissibilité d'un bâtiment unifamilial au programme RénoRégion.

PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS
DÉSIGNATION À LA MRC DE BROME-MISSISQUOI
LA RESPONSABILITÉ DE LA GESTION DU PROGRAMME ET AUTORISATION DE
SIGNATURE DE L'ENTENTE DE DÉLÉGATION AVEC LE MFFP

2016-01-06

Considérant que le 17 juillet 2015, le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), M. Laurent Lessard, annonçait un investissement de huit millions de dollars pour la mise en place du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) à compter de 2015-2016, soit une enveloppe de 100 000\$, par année pendant trois (3) ans pour la Montérégie, excluant l'agglomération de Longueuil;

Considérant que le PADF remplace le Programme de développement régional et forestier, lequel a pris fin le 31 mars 2015;

Considérant que le PADF permettra au MFFP de déléguer à l'ensemble des municipalités régionales de comté (MRC) d'une même région des responsabilités, notamment au regard d'interventions ciblées visant notamment la réalisation de travaux d'aménagement forestier sur les terres privées appartenant aux propriétaires forestiers reconnus;

Considérant que le MFFP souhaite renforcer les rôles de développement économique et régional exercés par les municipalités régionales de comté;

Considérant que les MRC de chacune des régions du Québec doivent désigner une MRC comme délégataire responsable de la gestion du PADF pour sa région;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Lefebvre, appuyé par M. Robert Duteau et résolu unanimement :

Que la MRC des Jardins-de-Napierville convient de désigner la MRC de Brome-Missisquoi à agir à titre de délégataire dans le cadre du projet Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) pour la Montérégie, excluant l'agglomération de Longueuil, et de consentir à ce que cette dernière mandate l'Agence forestière de la Montérégie comme mandataire pour la livraison du programme et la reddition de compte annuelle auprès du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs.

D'autoriser le préfet à signer l'Entente de délégation concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts à intervenir avec l'ensemble des MRC de la Montérégie excluant l'agglomération de Longueuil, et le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs.

PROJET DE LOI 56 SUR LA TRANSPARENCE
EN MATIÈRE DE LOBBYISME
APPUI TABLE DE CONCERTATION DES PRÉFETS DE LA MONTÉRÉGIE

2016-01-07

Considérant que les Municipalités régionales de comté (MRC) et les municipalités comprennent et soutiennent tout processus de transparence des titulaires d'une charge publique;

Considérant le transfert de la mission des Centres locaux de développement (CLD) vers les municipalités régionales de comté (MRC) et que celles-ci deviendraient titulaires de charge publique au sens de ce projet de loi;

Considérant que le financement des municipalités régionales de comté (MRC) et des municipalités est constitué majoritairement de fonds publics et qu'il est important d'établir un cadre législatif et réglementaire qui favorise le développement économique régional;

Considérant que l'agilité et la souplesse de nos rouages économiques et socio-communautaires sont des composantes essentielles à notre vitalité économique et qu'un alourdissement des démarches bureaucratiques est de nature à freiner le développement économique et l'entrepreneuriat;

Considérant que les projets à caractère économique comportent régulièrement des informations de nature confidentielle et stratégique;

Considérant que le projet de loi portant le numéro 56 sur la transparence en matière de lobbyisme a été déposé à l'Assemblée nationale par le ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques;

Considérant que le projet de loi, dans la mouture actuelle relative à la transparence en matière de lobbyisme, exigera à des milliers d'organismes d'inscrire au registre des lobbyistes toute personne qui contacte un élu ou fait appel à un fonctionnaire ou autre titulaire de charge publique pour demander des modifications à une loi, un règlement, un programme qu'il soit municipal ou provincial;

Considérant que la politique reconnaît aux organismes communautaires leur rôle d'agent de transformation notamment par des représentations politiques qui visent à faire modifier des lois et des règlements qui pourraient accentuer les inégalités sociales ou qui pourraient avoir un impact discriminatoire sur des populations spécifiques;

Considérant que cette politique précise déjà les exigences en termes de transparence et de reddition de comptes dont les organismes communautaires (OSBL) doivent faire preuve dans leurs relations avec le gouvernement ou les institutions publiques;

Considérant que le mandat des organismes comme les centres locaux de développement (CLD) qui ont le statut d'un OSBL est octroyé par des pouvoirs publics et que leur financement provient majoritairement de fonds publics;

Considérant que les organisations de développement économique, dont les MRC/CLD ont besoin de flexibilité et de latitude pour mener à bien leur mandat et qu'un alourdissement de démarches et de procédures administratives pourraient entraver tout processus de développement;

Considérant l'importance et la nécessité de se doter d'une agilité, flexibilité et souplesse administratives dans toute relation d'affaires avec des organismes communautaires et de développement socio-économique (OSBL, CLD);

Considérant que les dirigeants et membres du personnel qui travaillent dans les MRC et/ou CLD, sont tenus de respecter des codes d'éthique rigoureux;

Considérant que le projet de loi 56, dans sa forme actuelle, biaise les principes de l'autonomie et de la gouvernance de proximité tels qu'ils sont enchâssés dans la Loi 28;

Par conséquent, il est proposé par M. Clément Lemieux, appuyé par M. Daniel Lussier et résolu unanimement :

QUE la MRC des Jardins-de-Napierville appuie la résolution numéro 457-11-06 adoptée lors d'une séance tenue le 6 novembre 2015 par la Table de concertation des Préfets de la Montérégie Inc. demandant au ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques :

DE MODIFIER ce projet de loi afin d'exempter les municipalités, les municipalités régionales de comté, les Centre locaux de développement (CLD) et les organismes exerçant un mandat de développement économique, de même que les différents types d'organismes économiques et communautaires ayant un statut d'OBNL et d'OSBL et qui sont financés majoritairement par un pouvoir public à l'application de ce projet de loi;

D'ALLÉGER les processus administratifs liés à l'application dudit projet de loi.

PROJETS PACTE RURAL (FDT) **AIDES FINANCIÈRES**

2016-01-08

Considérant les demandes d'aides financières dans le programme du fonds de la ruralité;

Considérant que lesdites demandes sont conformes au plan de travail adopté dans le cadre du pacte rural;

Par conséquent, il est proposé par M. Jacques Délisle, appuyé par M. Ronald Lécuyer et résolu unanimement que le Conseil de la MRC des Jardins-de-Napierville approuve les projets suivants :

- 1- Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville
Projet : Création et aménagement d'un parc familial sur le rang Cyr
Coût du projet : 49 123\$
Aide financière accordée : 18 290\$
- 2- Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle
Projet : Développement des parcs de Saint-Bernard-de-Lacolle
Coût du projet : 112 785\$
Aide financière accordée : 27 060\$
- 3- Municipalité de Saint-Edouard
Projet : Aménagement d'une patinoire extérieure au parc des Loisirs
Coût du projet : 41 157,82\$
Aide financière accordée : 20 909\$

- 4- Municipalité du Canton de Hemmingford
Projet : Démarrage des services de santé de la Coop Solidarité –Santé Hemmingford et région
Coût du projet : 370 093\$
Aide financière accordée : 36 382\$
- 5- Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur
Projet : Enseigne numérique de promotion – panneau culturel et organismes
Coût du projet : 55 000\$
Aide financière accordée : 12 660\$
- 6- Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur
Projet : Déplacement et restauration de la Chapelle-reposoir
Coût du projet : 20 500\$
Aide financière accordée : 10 250\$
- 7- Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur
Projet : Aménagement d'un sentier pédestre
Coût du projet : 31 980\$
Aide financière accordée : 3 330\$
- 8- Municipalité du Village de Hemmingford
Projet : Jeux d'eau pour enfants au centre récréatif
Coût du projet : 162 874\$
Aide financière accordée : 22 480\$

DÉPÔT DU RAPPORT – 1^{ER} SEPTEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2015
TRAVAILLEURS DE MILIEU

2016-01-09

Il est proposé par Mme Sylvie Gagnon-Breton, appuyé par M. Robert Duteau et résolu unanimement que le Conseil de la MRC des Jardins-de-Napierville accepte le dépôt du rapport des travailleurs de milieu du 1^{er} septembre au 31 décembre 2015.

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS 2016

2016-01-10

Considérant que le règlement numéro ADM-156 (règlement établissant la rémunération, la rémunération additionnelle et le remboursement des dépenses pour les fonctions des membres du Conseil de la MRC des Jardins-de-Napierville) prévoit à l'article 6 « Indexation », que toutes rémunérations des membres du Conseil de la MRC, seront indexées annuellement de 3%;

Par conséquent, il est proposé par M. Clément Lemieux, appuyé par Mme Mélanie Jo Lacerte et résolu unanimement pour l'année 2016 de ne pas appliquer l'indexation de 3% prévue au règlement ADM-156.

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 13 JANVIER 2016

2016-01-11

Il est proposé par Mme Sylvie Gagnon-Breton, appuyé par M. Normand Lefebvre et résolu unanimement de lever la séance ordinaire de la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville, tenue ce 13^e jour de janvier 2016 à 20h18.

Paul Viau, Préfet

Nicole Inkel, directrice générale et
secrétaire-trésorière